



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°:
No.: 66

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 31 MAI 1983

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DANS LE SERVICE EXTÉRIEUR

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, ainsi que l'honorable Gerald Regan, ministre d'Etat (Commerce international) et l'honorable Charles Lapointe, ministre d'Etat (Relations extérieures) ont annoncé aujourd'hui la réponse du Gouvernement aux conclusions et recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation dans le Service extérieur.

Le texte de la réponse a été déposé en Chambre aujourd'hui par l'honorable Charles Lapointe.

Le Rapport du commissaire, Mlle Pamela A. McDougall, a été publié le 15 décembre 1981. Le commissaire était chargé "d'étudier les changements survenus dans les conditions du service extérieur et de faire rapport des mesures que le gouvernement pourrait prendre pour s'y adapter dans le contexte du cadre légal, administratif et opérationnel du service extérieur et des activités connexes...".

Les trois ministres ont souligné que les mesures prises par le gouvernement indiquent que celui-ci reconnaît pleinement la contribution indispensable des membres du service extérieur et de leur famille à la poursuite des buts économiques, sociaux et politiques du Canada, à la fois au pays et à l'étranger, et qu'il s'engage fermement à veiller à ce que le service extérieur dispose de tous les éléments pour s'acquitter de ses responsabilités.

Dans sa réponse, le gouvernement rappelle que des mesures ont déjà été prises à l'égard d'un certain nombre des principales recommandations de la Commission, notamment:

- l'achèvement, annoncé en janvier 1982, de la consolidation du service extérieur, qui comprend maintenant l'ancien Service des délégués commerciaux et d'autres secteurs commerciaux du ministère de l'Industrie et du Commerce;
- d'importantes améliorations, apportées en avril 1982 au système d'avantages et d'indemnités offert aux membres du service extérieur;
- le dépôt à la Chambre des communes en juin 1982 d'un nouveau projet de loi sur le ministère des Affaires extérieures.

D'autres mesures sont également prises, dont:

- la réaffirmation de l'engagement du gouvernement et du ministère des Affaires extérieures aux principes de l'équité dans le traitement des diverses catégories d'employés du service extérieur et le renforcement de cet engagement par le biais d'instructions aux chefs de mission et autres membres du service extérieur ayant des responsabilités de gestion;
- l'élimination des distinctions faites dans les types de passeport offerts aux diverses catégories des employés du service extérieur;
- l'amélioration des mesures importantes déjà prises pour renforcer la sécurité personnelle des membres du service extérieur et de leur famille à l'étranger;
- la pleine reconnaissance du rôle et des préoccupations des conjoints des membres du service extérieur. Dans ce contexte le ministère des Affaires extérieures s'est engagé à communiquer plus directement avec les conjoints et à accorder une plus grande attention aux problèmes d'emploi auxquels ils doivent souvent faire face en raison de leur situation;
- la création, au sein du ministère des Affaires extérieures, d'un Bureau de liaison communautaire servant de point de contact pour les conjoints du service extérieur et destiné à offrir toute une gamme de services de consultation et d'information sur les questions intéressant particulièrement les conjoints et les familles des employés du service extérieur;
- la mise en place de moyens pour aplanir les difficultés qu'ont connues certains conjoints non canadiens lorsqu'il s'est agi de satisfaire aux exigences relatives à la résidence pour obtenir la citoyenneté canadienne;
- la reconnaissance de la nécessité de tenir compte, de façon équitable, des préoccupations des employés célibataires;

- diverses mesures supplémentaires destinées à améliorer les soins de santé offerts au personnel du service extérieur canadien et à leur famille affectés à l'étranger et à résoudre les problèmes liés à l'éducation des enfants;
- une série de mesures à mettre en oeuvre dans certaines des missions les plus difficiles pour contribuer à répondre aux besoins récréatifs fondamentaux des membres du service extérieur et de leur famille lorsqu'il n'existe pratiquement aucun des services récréatifs habituellement disponibles au Canada;
- un certain nombre de mesures administratives et autres destinées à loger convenablement les membres du service extérieur;
- une attention beaucoup plus grande accordée à la gestion du personnel du service extérieur, y compris la nomination d'un sous-ministre adjoint ayant l'entière responsabilité des questions relatives au personnel, ainsi qu'un engagement visant à améliorer la formation et mettant particulièrement l'accent sur le perfectionnement des compétences en gestion;
- l'amélioration substantielle et l'élargissement des programmes de formation linguistique au sein du service extérieur afin de permettre aux employés de mieux s'acquitter de leurs responsabilités à l'étranger et d'accélérer l'adaptation des employés et de leur famille à des milieux linguistiques différents;
- l'élaboration d'un programme considérablement élargi en ce qui a trait aux détachements entre le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères et organismes du gouvernement;
- améliorations dans l'administration du système d'avantages et d'indemnités du service extérieur;
- la délégation de pouvoirs accrus aux chefs de mission; et
- d'importants changements à la gestion et à l'organisation du ministère des Affaires extérieures afin de renforcer sa capacité à établir les priorités et à affecter ses ressources de façon efficiente et efficace.

La large gamme des responsabilités du service extérieur canadien, dont les membres sont en poste à Ottawa et dans plus de 130 missions à l'étranger, comporte:

- la représentation du Canada et des intérêts canadiens dans les pays avec lequel le Canada entretient des relations diplomatiques et au sein de nombreuses organisations internationales dont le Canada fait partie;
- la promotion des relations économiques et commerciales du Canada avec d'autres pays;

- la mise en oeuvre, à l'étranger, des programmes canadiens relatifs au développement international, à l'immigration et au tourisme;
- la diffusion internationale de renseignements sur le Canada et sur les affaires canadiennes et le développement de relations culturelles avec d'autres pays;
- la présentation au gouvernement, en temps opportun, de renseignements, d'analyses et de conseils sur l'évolution de la situation internationale et sur les questions se rapportant aux intérêts canadiens;
- la négociation et la surveillance des accords internationaux auxquels le Canada est partie; et
- la prestation de services consulaires aux Canadiens voyageant et résidant à l'étranger.

Le texte intégral de la réponse du gouvernement et des exemplaires du document de travail, qui expose en détail les facteurs pris en compte par le gouvernement dans l'élaboration de sa réponse, sont disponibles sur demande auprès de la Direction des programmes d'information au Canada, Direction centrale des Affaires publiques, ministère des Affaires extérieures (téléphone no 593-7064).